

Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles 2017



Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles 2017



Avant-propos

L'efficacité de la gouvernance des secteurs pétrolier, gazier et minier pose un défi persistant, surtout pour les pays à revenu faible et intermédiaire. Un défi persistant, mais pas insurmontable, comme le révèle l'Indice de gouvernance des ressources naturelles. Celui-ci abonde en exemples de pays en développement qui, défiant les attentes et les stéréotypes – dans un seul ou dans un grand nombre de domaines d'action publique – progressent vers une utilisation plus judicieuse de leurs ressources naturelles pour le développement national. Il n'en est malheureusement pas de même pour tous les pays, et certains ont connu des revers inquiétants dans la bonne utilisation de leurs ressources naturelles au cours des quelques dernières années.

Les mauvaises pratiques de gestion et la corruption peuvent prendre racine n'importe où, dans les pays riches ou pauvres. Ces fléaux ne peuvent pas être éliminés partout et tout le temps. Cela dit, les citoyens, les journalistes, les législateurs, les entreprises, les investisseurs et les universitaires peuvent les exposer publiquement et contribuer à les atténuer. C'est pour cela que les données minutieusement compilées ici par le Natural Resource Governance Institute (NRGI) sont extrêmement utiles.

Le personnel de notre institut s'est employé avec détermination à compiler des éléments de preuve et des documents en appui de la lutte cruciale pour une meilleure gouvernance des ressources naturelles. J'espère que les données révélatrices fournies par l'Indice contribueront aux travaux de ceux qui ont à cœur la prospérité économique et la justice sociale dans les pays producteurs de ressources naturelles.

Ernesto Zedillo Ponce de León

Professeur dans le domaine de l'économie et de la politique internationales, Université de Yale

Ancien président du Mexique

et

*Président du Conseil d'administration
du Natural Resource Governance Institute*

Introduction

L'extraction de pétrole, de gaz et de minerais est l'une des entreprises les plus politiquement, socialement et économiquement complexes du développement. C'est une entreprise qui relie le monde et assouvit en grande partie notre faim d'énergie et de matières premières. Elle produit les intrants nécessaires à la fabrication de presque toute production industrielle. Elle a contribué à l'un des défis les plus fondamentaux de l'histoire humaine : le changement climatique. Son chiffre d'affaires se calcule en milliers de milliards de dollars.

Les énormes sommes d'argent en jeu contrastent cruellement avec les privations rencontrées dans de nombreux pays d'où ces ressources naturelles sont extraites : 1,8 milliard de personnes vivent dans le dénuement dans les douzaines de pays considérés par cet indice.¹ Les preuves empiriques sont claires : pour changer, cette situation désastreuse exige l'amélioration de la gouvernance, c'est-à-dire des institutions, des règles et des pratiques qui déterminent comment les dirigeants d'entreprises et les agents de l'État prennent des décisions, comment ils prennent en compte et affectent les citoyens, leurs communautés et leurs environnements.

L'amélioration de la gouvernance demande de cerner en détail ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, d'où la nécessité de mesurer. L'Indice de gouvernance des ressources naturelles évalue la qualité de la gouvernance des ressources naturelles dans 81 pays qui produisent à eux tous, entre autres produits de base, 82 % du pétrole mondial, 78 % du gaz et 72 % de tout le cuivre.² L'Indice a pour fondement intellectuel la Charte des ressources naturelles ; les deux sont le produit de l'expertise du personnel du NRGi et d'un réseau de spécialistes et de professionnels externes.

L'indice correspond à la somme totale de 89 évaluations de pays (dans huit pays, nous évaluons les secteurs pétrolier et gazier et minier), effectuées au moyen de 149 questions critiques, auxquelles 150 chercheurs ont répondu en se basant sur presque 10 000 documents de référence. Les analyses minutieuses des facteurs entrant en jeu dans le secteur extractif, effectuées par les chercheurs, sont associées à d'autres sources, sur les conditions générales de gouvernance dans les pays. Les conclusions présentées dans ce rapport font ressortir les points saillants d'une riche base de données et de profils de pays, consultable sur www.resourcegovernanceindex.org.

Que nous dit l'Indice ? Les données font apparaître que, malgré des efforts considérables de la part des gouvernements, des militants et de la communauté internationale, la gestion des ressources naturelles reste un défi majeur pour la plupart des pays. Chaque pays pourrait progresser dans au moins un domaine important de la gouvernance, et la majorité des pays pourraient faire considérablement mieux dans plusieurs domaines.

En même temps, les réformateurs ont beaucoup accompli. L'Indice révèle que de nombreux pays – certains dans des situations très difficiles – ont pris des mesures concrètes, sous la forme de règles et de procédures. Ceux qui préconisent le changement n'ont pas besoin de chercher loin pour trouver de bons exemples, car des pays qui suivent des approches innovantes et qui progressent sont présents dans chaque région. Les données font apparaître que les progrès des pays en matière d'adoption de règles ne sont pas toujours accompagnés de progrès quant à leur mise en pratique. Ceux qui souhaitent améliorer la gouvernance doivent, dans de nombreux pays, se concentrer sur la mise en application des cadres juridiques existants. Nous avons également appris qu'une meilleure gouvernance des ressources naturelles est manifeste dans les pays où l'espace civique est protégé et où les risques de corruption sont atténués.

Compte tenu de l'impératif de croissance inclusive dans les pays riches en ressources naturelles, des améliorations au niveau international sont également indispensables, notamment par les membres du G7, les sociétés multinationales et les institutions financières internationales. Les pays producteurs ont eux aussi du travail à accomplir s'ils tiennent à favoriser la transformation et la diversification économiques, à mieux protéger l'environnement et à garantir que tous les citoyens profitent de l'extraction.

Parce que les principales priorités et les modes d'action préférés varieront entre les pays et les acteurs, un débat public éclairé et ouvert à tous est essentiel. Il doit inclure les facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Nous espérons que les données présentées dans cet indice éclaireront à la fois ces dialogues et les décisions qui en résulteront.

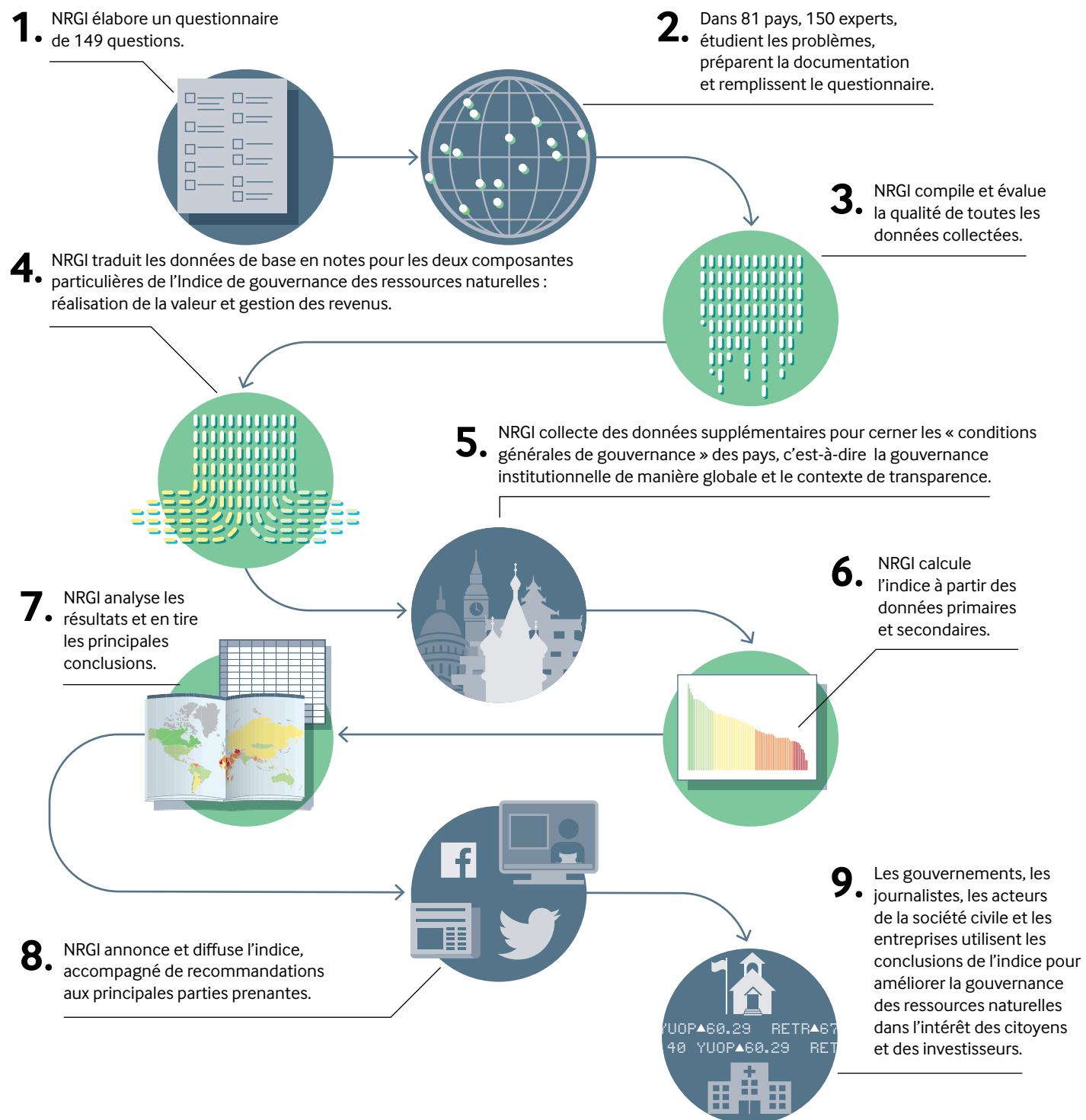
Daniel Kaufmann

*Président-directeur général
Natural Resource Governance Institute*

Résultats de l’Indice de gouvernance des ressources naturelles



Création de l'Indice de gouvernance des ressources naturelles 2017



CE QUE L'INDICE MESURE

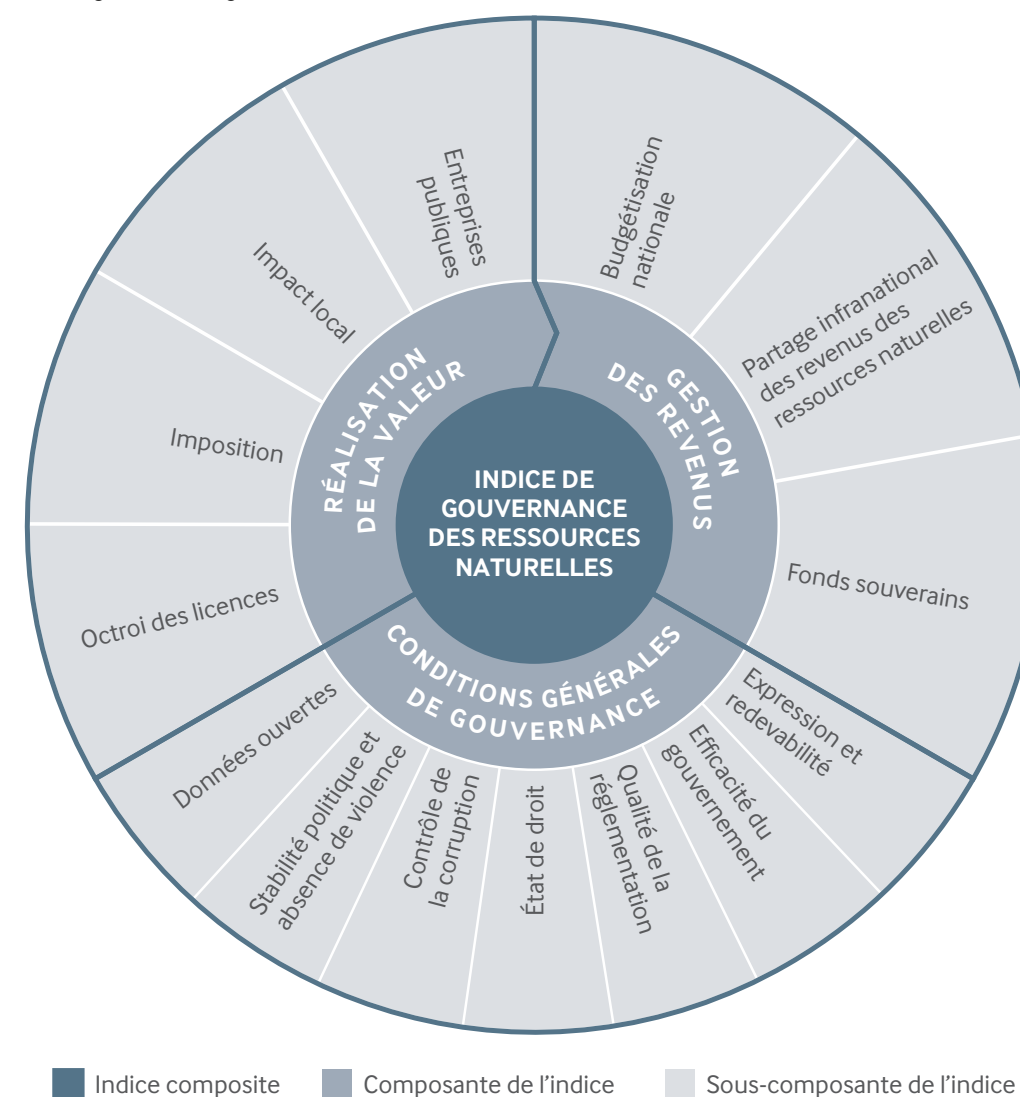
L'Indice de gouvernance des ressources naturelles évalue les politiques et les pratiques auxquelles les autorités ont recours pour régir leurs industries pétrolière, gazière et minière. À chaque évaluation correspond une note composite. Pour la plupart des pays, l'indice évalue soit le secteur pétrolier et gazier, soit le secteur minier. Les deux sont évalués dans le cas de huit pays.

Pour chaque évaluation, NRGi a calculé la note composite à partir des notes de trois composantes de l'indice. Deux des composantes incluent de nouvelles études basées sur les réponses d'experts à un questionnaire détaillé, et mesurent directement la gouvernance des ressources extractives des pays. La première – réalisation de la valeur – couvre la gouvernance de l'attribution des droits d'extraction, la prospection, la production, la protection de l'environnement, le recouvrement des recettes et les entreprises publiques. La deuxième – gestion des revenus – englobe la budgétisation nationale, le partage infranational des revenus des ressources naturelles et les fonds souverains. La troisième composante de l'indice évalue les conditions générales de gouvernance d'un pays. À partir de données préexistantes, il mesure le contexte de gouvernance global.³

La note pour chacune de ces trois composantes est basée sur celles données à ses sous-composantes. Chacune des sous-composantes de « réalisation de la valeur » et de « gestion des revenus » est axée sur des domaines distincts de gouvernance, en rapport avec un précepte de la Charte des ressources naturelles de NRGi et de son cadre de référence ; autant d'outils d'analyse et de diagnostic qui représentent la chaîne des décisions que les gouvernements et les sociétés doivent prendre pour profiter de leurs ressources naturelles.

Les notes sont attribuées sur 100 à chaque niveau de l'indice, permettant ainsi aux utilisateurs de comparer la qualité de la gouvernance des ressources naturelles sur l'ensemble de l'indice composite, des composantes et des sous-composantes, tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre.

Comme pour tout exercice de ce type, les notes de l'indice sont entourées d'un certain degré d'incertitude. Dans la pratique, cela signifie qu'il pourrait être imprudent de tirer des conclusions basées sur de petites différences de notes. Pour cette raison, les résultats sont groupés en tranches de performance : bon, satisfaisant, insuffisant, médiocre et défaillant.



Notes pour l’Indice composite et ses composantes

Classe- ment	Pays	Secteur évalué	Note pour l’indice	Réalisation de la valeur	Gestion des revenus	Conditions générales de gouvernance
1	Norvège	🔥	86	77	84	97
2	Chili	🗑️	81	74	81	90
3	Royaume-Uni	🔥	77	70	68	95
4	Canada (Alberta)	🔥	75	69	59	97
5	États-Unis d’Amérique (Golfe du Mexique)	🔥	74	66	63	93
6	Brésil	🔥	71	62	78	72
7	Colombie (pétrole et gaz)	🔥	71	59	85	67
8	Australie (occidentale)	🗑️	71	65	51	96
9	Inde	🔥	70	75	66	69
10	Colombie (exploitation minière)	🗑️	69	59	82	67
11	Indonésie (exploitation minière)	🗑️	68	64	76	65
12	Indonésie (pétrole et gaz)	🔥	68	64	76	65
13	Ghana (pétrole et gaz)	🔥	67	65	65	70
14	Trinité-et-Tobago	🔥	64	64	57	71
15	Mongolie	🗑️	64	63	54	73
16	Pérou	🗑️	62	68	57	62
17	Mexique (pétrole et gaz)	🔥	61	64	54	65
18	Botswana	🗑️	61	40	62	81
19	Mexique (exploitation minière)	🗑️	60	62	53	65
20	Burkina Faso	🗑️	59	66	54	57
21	Philippines	🗑️	58	55	52	67
22	Argentine	🔥	57	58	54	58
23	Afrique du Sud	🗑️	57	50	40	80
24	Ghana (exploitation minière)	🗑️	56	61	37	70
25	Kazakhstan	🔥	56	53	54	61
26	Tunisie (pétrole et gaz)	🔥	56	60	40	67
27	Malaisie	🔥	56	49	41	77
28	Côte d’Ivoire	🔥	55	60	60	46
29	Chine	🔥	55	52	54	59
30	Cameroun	🔥	54	59	70	33
31	Niger	🗑️	54	55	60	47
32	Équateur	🔥	54	51	58	52
33	Koweït	🔥	54	44	51	67
34	Bolivie	🔥	54	61	51	49
35	Mali	🗑️	53	48	70	42
36	Tanzanie (pétrole et gaz)	🔥	53	65	40	53
37	Maroc	🗑️	52	56	35	64
38	République kirghize	🗑️	51	57	51	44
39	Oman	🔥	50	32	43	76
40	Zambie	🗑️	50	58	35	58
41	Mozambique	🔥	50	66	42	43
42	Tanzanie (exploitation minière)	🗑️	49	54	40	53
43	Timor-Leste	🔥	49	49	57	42
44	Ukraine	🔥	49	61	40	45
45	Vietnam	🔥	48	57	30	59

Classe- ment	Pays	Secteur évalué	Note pour l’indice	Réalisation de la valeur	Gestion des revenus	Conditions générales de gouvernance
46	Papouasie-Nouvelle-Guinée	🗑️	47	50	50	40
47	Azerbaïdjan	🔥	47	49	43	49
48	Tunisie (exploitation minière)	🗑️	46	40	30	67
49	Sierra Leone	🗑️	46	62	35	40
50	Russie	🔥	45	47	40	47
51	Ouganda	🔥	44	42	42	47
52	Libéria	🗑️	44	59	30	41
53	Qatar	🔥	43	33	19	77
54	Émirats arabes unis	🔥	42	32	16	78
55	Nigéria	🔥	42	50	44	31
56	Guatemala	🗑️	41	42	35	46
57	Éthiopie	🗑️	40	46	38	37
58	Congo	🔥	39	45	44	29
59	Bahreïn	🔥	39	27	26	63
60	Égypte	🔥	39	45	30	41
61	Iraq	🔥	38	52	47	16
62	Iran	🔥	38	36	45	34
63	Guinée	🗑️	38	53	24	37
64	Laos	🗑️	38	42	30	41
65	Gabon	🔥	36	18	47	44
66	Cuba	🔥	36	29	23	57
67	Bangladesh	🔥	36	39	35	34
68	Madagascar	🗑️	36	36	34	38
69	Arabie saoudite	🔥	36	23	24	60
70	Angola	🔥	35	50	31	25
71	Afghanistan	🗑️	34	58	31	14
72	Tchad	🔥	34	39	43	19
73	Algérie	🔥	33	40	25	35
74	Venezuela	🔥	33	48	34	17
75	RD Congo (exploitation minière)	🗑️	33	52	35	12
76	Soudan du Sud	🔥	32	42	47	5
77	Myanmar (pétrole et gaz)	🔥	31	44	30	19
78	Yémen	🔥	30	50	28	11
79	Cambodge	🗑️	30	31	18	40
80	Ouzbékistan	🔥	29	40	25	22
81	Zimbabwe	🗑️	29	37	30	20
82	Mauritanie	🗑️	29	41	10	36
83	Myanmar (mining)	🗑️	27	33	30	19
84	RD Congo (pétrole et gaz)	🔥	25	44	20	12
85	Guinée équatoriale	🔥	22	29	18	17
86	Soudan	🔥	21	26	26	11
87	Libye	🔥	18	27	20	6
88	Turkménistan	🔥	11	11	0	21
89	Érythrée	🗑️	10	15	5	10

Conclusions

La plupart des pays sont encore confrontés à de redoutables défis de gouvernance.

Les citoyens d'un pays dont la richesse souterraine en pétrole, gaz et minerais se chiffre en milliards de dollars devraient être riches, or les économies des pays riches en ressources naturelles ont progressé plus lentement que celles des pays pauvres dans ce domaine.⁴ Cette disparité s'explique en partie par la qualité de la gouvernance des pays riches en ressources naturelles.⁵ Sur les 81 pays inclus dans l'Indice de gouvernance des ressources naturelles, 47 sont classifiés par le Fonds monétaire international comme riches en ressources naturelles, avec une économie dominée par le pétrole, le gaz ou les minerais.⁶ La majorité de ces pays affichent une gouvernance des ressources naturelles insuffisante, médiocre ou défaillante dans les évaluations de l'indice. Ce paradoxe n'est toutefois pas universel. Les pays comme le Botswana, l'Indonésie, la Mongolie et la Norvège sont tous tributaires des ressources naturelles, mais se situent dans les tranches de performance « bon » ou « satisfaisant ».

La richesse n'est pas indispensable à la bonne gouvernance

L'indice fait apparaître que les pays riches ne sont pas à l'abri des problèmes de gouvernance des ressources naturelles. L'Australie-Occidentale est mal notée pour la gouvernance de l'attribution des titres et de l'imposition. Les États-Unis n'obtiennent que 50 points sur 100 pour leurs politiques et pratiques en matière de protection de l'environnement local dans le Golfe du Mexique. Des 13 pays à revenu élevé de l'indice, six – tous au Moyen-Orient – ne parviennent pas à obtenir des notes composites « bon » ou « satisfaisant ». Le moins bien noté de ce groupe est l'Arabie saoudite, avec 36 points seulement.

Inversement, plusieurs économies à revenu intermédiaire et faible obtiennent d'assez bonnes notes: le Brésil, l'Inde et la Colombie font partie des dix premiers. En fait, un grand nombre des pays les plus pauvres de l'indice, bien qu'ils ne parviennent pas à une note composite « bon » ou « satisfaisant », obtiennent de bons résultats pour certaines sous-composantes.

La gouvernance des ressources naturelles varie considérablement au sein des régions

L'indice montre que des pays dont les caractéristiques historiques et géographiques se ressemblent gèrent leurs ressources extractives différemment. Par exemple, on constate une grande différence de performance en matière de gouvernance en Eurasie, où la Mongolie obtient 64 points sur 100, mais où le Turkménistan ne dépasse pas 11 points. En Amérique latine, le Chili obtient 81 points et le secteur pétrole et gaz de la Colombie 71 points, par contraste avec les 33 points seulement de leur voisin, le Venezuela. Les généralisations au sujet de la performance d'une région entière peuvent induire en erreur compte tenu des variations importantes entre les pays. Cependant, les plus performants montrent à leurs voisins qu'une bonne gouvernance des ressources extractives est possible.

La gouvernance des ressources naturelles varie considérablement à l'intérieur des pays

Au-delà de la note composite des pays, les composantes et les sous-composantes de l'évaluation révèlent d'importantes variations. Pour plus de la moitié des évaluations, la différence entre les composantes les plus fortes et les plus faibles dépasse 20 points : les 62 points de réalisation de la valeur (satisfaisant) de la Sierra Leone sont nettement supérieurs à ses 35 points de gestion des revenus, par exemple. Cette tendance est également manifeste dans les pays riches, comme les États-Unis et le Canada (dont les notes sont beaucoup plus faibles pour les composantes de la gestion des revenus), ainsi que dans les pays riches en pétrole du golfe persique.

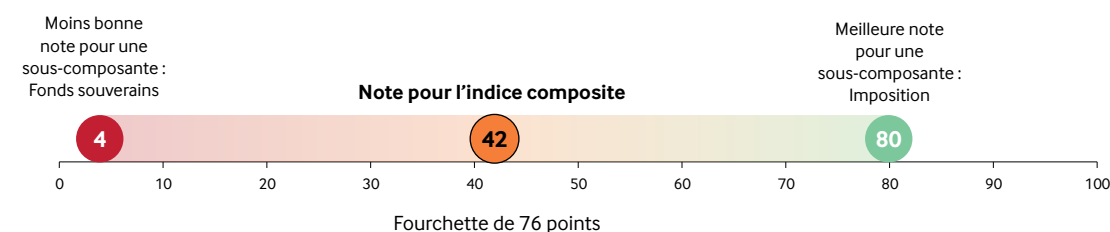
Qui plus est, très peu de pays obtiennent une appréciation « bon » ou « satisfaisant » pour toutes les sous-composantes évaluées dans l'indice. Ces différences importent, car une gouvernance efficace des ressources naturelles (et les bénéfices de l'extraction qui en découlent) demande un socle général de politiques et de procédures solides.⁷ Par exemple, dans son secteur pétrole et gaz, la Colombie enregistre 100 points pour la gouvernance

de ses fonds souverains, mais 36 seulement pour la protection des communautés locales et de l'environnement. Le pays a bien adopté des mesures énergiques pour gérer son fonds d'épargne et de stabilisation, mais sans une meilleure réglementation

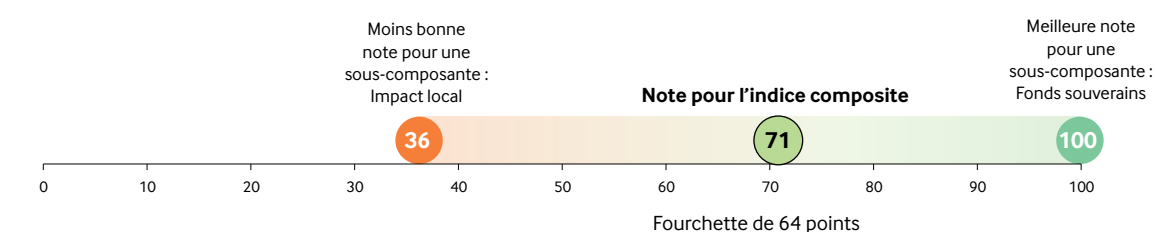
et une meilleure protection, les communautés qui vivent à proximité des sites d'extraction pétrolière pourraient être exposées à des risques intolérables, discréditant la thèse d'une extraction pétrolière bénéfique aux Colombiens dans l'ensemble.

Les notes composites occultent des performances variantes pour les sous-composantes.

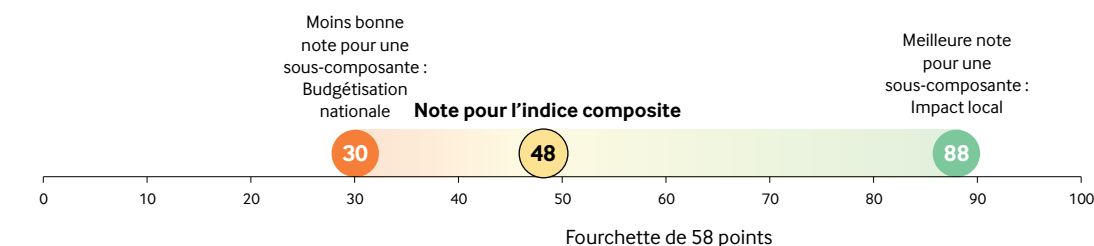
Nigéria



Colombie (pétrole et gaz)

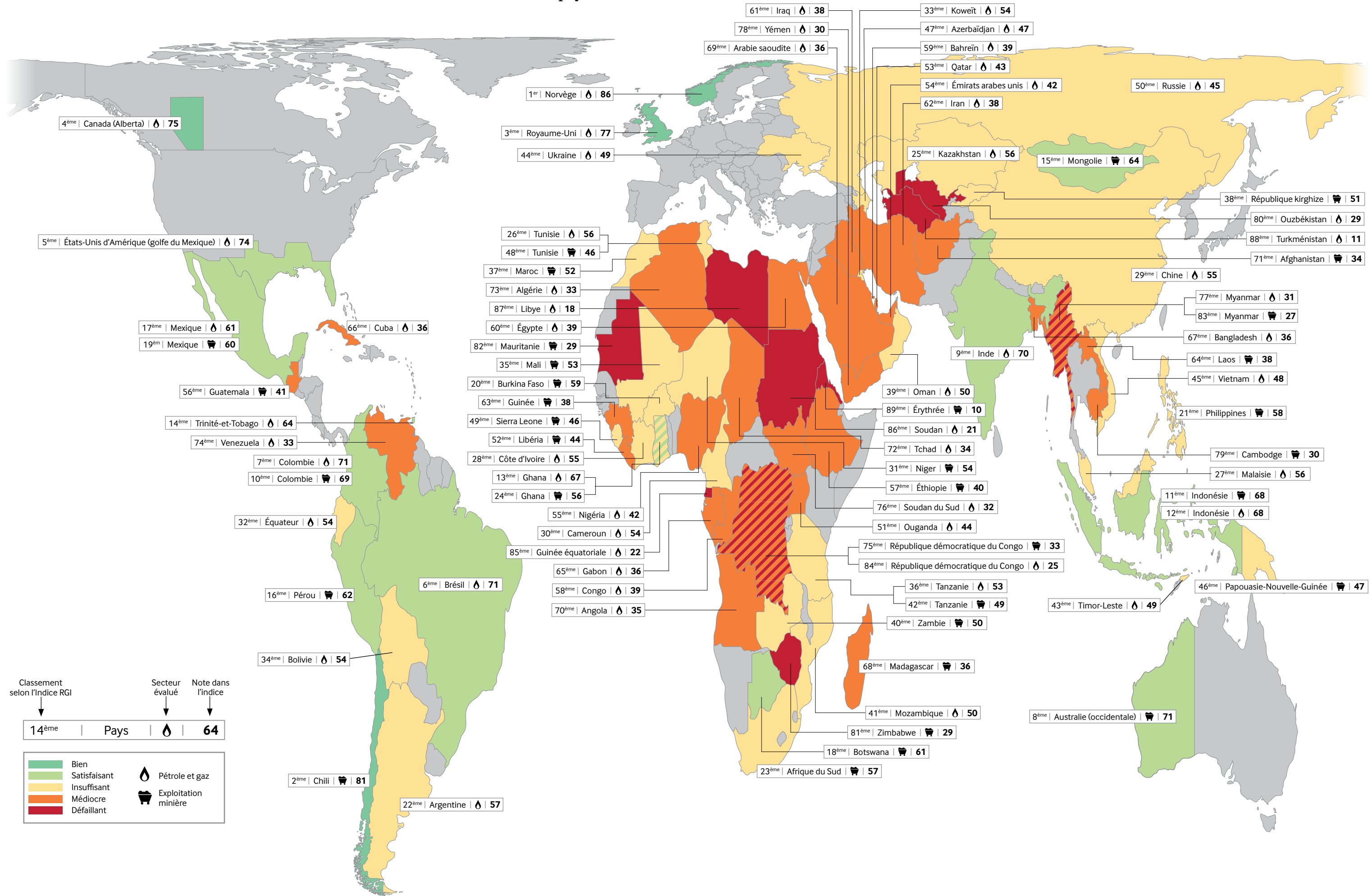


Vietnam

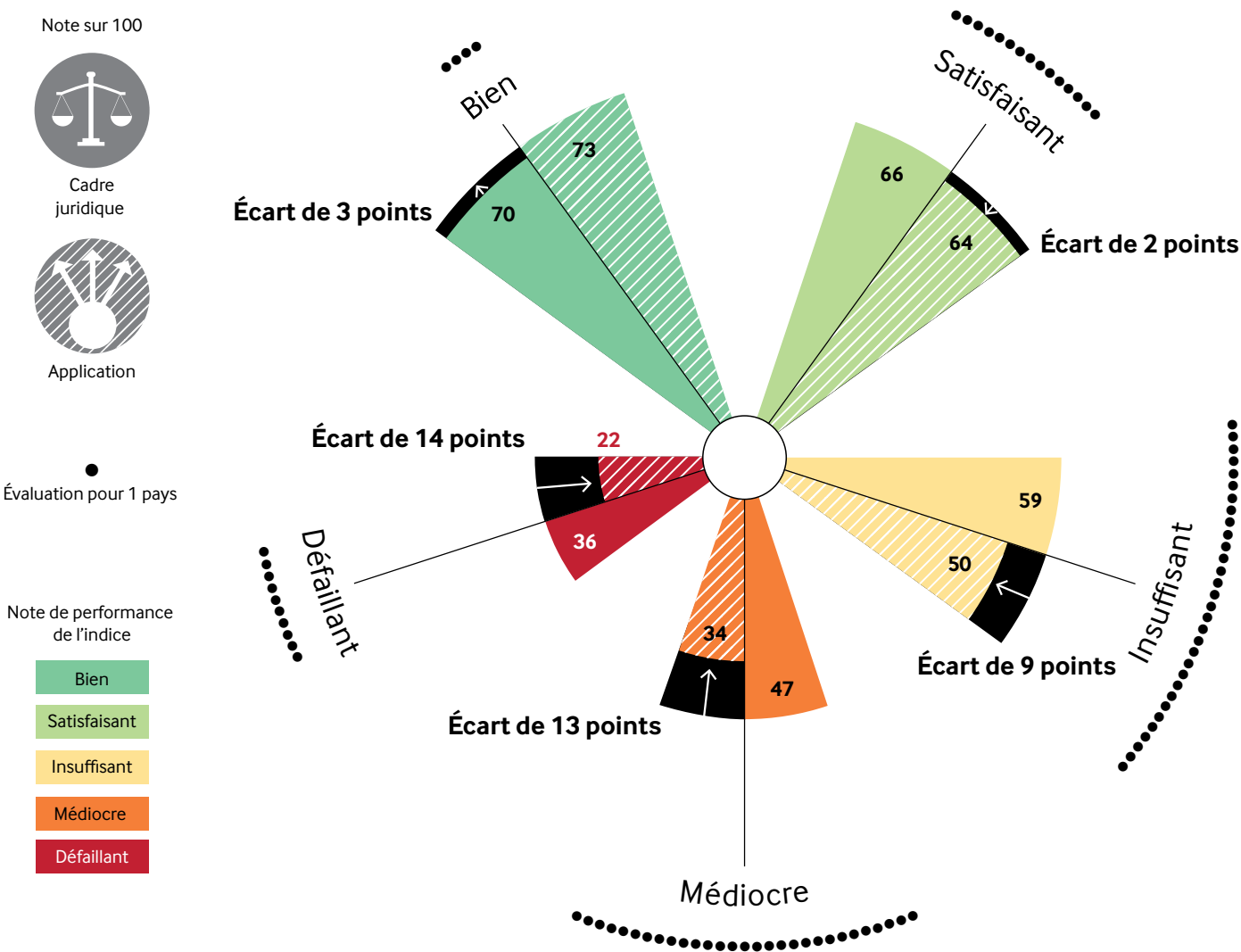


Gouvernance des ressources naturelles autour du monde

Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles : notes et classements des pays



Les pays qui affichent la plus faible gouvernance des ressources naturelles sont ceux qui généralement ne suivent pas les règles qu'ils ont mises en place



Les pays n'observent pas leurs propres règles

Les données de l'indice éclairent également le calcul des notes d'un pays pour son cadre juridique et l'application de la législation. La note pour le cadre juridique inclut tous les indicateurs liés à la couverture et à la qualité des lois et des réglementations qui définissent la gouvernance des ressources naturelles (par ex. s'il existe, dans un pays, une règle exigeant la publication des contrats). La note pour l'application englobe les indicateurs concernant les mesures prises par le gouvernement (par ex. si les fonctionnaires ont effectivement publié les contrats). Cette note indique si un gouvernement applique bien ou non les politiques et les lois qu'il a mises en place.

Une bonne gouvernance est synonyme de bonnes règles, de contrôle solide de la mise en application des règles, de compétence et de volonté d'observer les règles en question. Les données de l'indice révèlent dans quelle mesure les pays appliquent ce principe. Le regroupement des questions portant sur le cadre juridique dans le questionnaire de l'indice en une seule valeur, et des questions sur la pratique en une autre, permet de tirer deux conclusions générales. Premièrement : les pays doivent améliorer la qualité de leurs lois. Deuxièmement : souvent, les pays n'observent pas les règles en place. La note moyenne des cadres juridiques des pays est de 54 points. Celle pour la pratique est de 45 points, soit une différence moyenne de neuf points. Cet écart est encore plus marqué pour les pays qui obtiennent les moins bonnes notes de gouvernance dans l'ensemble : dans les pays à gouvernance défaillante, l'écart entre la qualité du cadre juridique et la pratique est de 14 points en moyenne.

Dans quelques cas, les pays suivent les bonnes pratiques sans imposer les contraintes juridiques correspondantes. La Malaisie, par exemple – plus que dans tout autre pays – enregistre de meilleurs résultats pour la pratique que pour le cadre juridique : les pratiques d'information financière et d'attribution de contrats de l'entreprise pétrolière publique Petronas sont bonnes, mais aucune règle n'oblige la compagnie à les suivre. En règle générale, pourtant, il serait plus facile de supprimer des bonnes pratiques qui ne sont pas accompagnées de contraintes juridiques.

Le plus grand écart entre la loi et la pratique est constaté dans deux sous-composantes particulières de l'indice : les impacts locaux et le partage infranational des revenus des ressources naturelles. La note moyenne pour les lois régissant les impacts locaux de l'extraction est de 64 points, tandis que la moyenne pour l'application de ces lois est de 23 points seulement. Cette situation est normalement due au fait que les pays n'appliquent pas leur réglementation environnementale. De même, les pays évalués enregistrent en moyenne 76 points pour les lois sur le partage infranational des revenus des ressources naturelles, mais 45 points seulement pour les pratiques connexes. 23 des 33 gouvernements nationaux qui transfèrent les revenus des ressources naturelles aux autorités infranationales sont soumis à une obligation d'audit de ces transferts. Seuls 12 de ces pays se sont soumis à cette obligation.

L'analyse des données de l'indice révèle également que les pays ont davantage tendance à suivre les règles qu'ils fixent eux-mêmes s'ils contrôlent bien la corruption. Cela indique que l'écart entre les lois et la pratique n'est pas une simple question de moyens techniques.

Performance dans le contrôle de la corruption	Écart entre le cadre juridique et les notes de pratique
Bien / satisfaisant	3
Insuffisant	12
Médiocre / défaillant	13

Pourquoi la gouvernance des ressources naturelles importe

Pourquoi les résultats de l'indice comptent-ils ? Les conséquences d'une mauvaise gestion des ressources naturelles sont-elles désastreuses ? Voici trois raisons pour lesquelles la gouvernance des ressources naturelles est importante.

La mauvaise gestion des ressources naturelles favorise la pauvreté

La richesse en ressources naturelles et la manière dont elle est gérée peuvent avoir des effets fondamentaux sur les vies d'1,8 milliard de pauvres des pays évalués par l'indice.⁸ Près de la moitié d'entre eux vivent dans des pays caractérisés par une gouvernance des ressources naturelles insuffisante, médiocre ou défailante. Pour un grand nombre de ces pays, les dividendes d'une extraction des ressources naturelles bien gérée ouvrent une porte de sortie de la pauvreté. Cependant, en l'absence d'institutions et de politiques solides, et sans réduction de la corruption, les pays risquent plutôt de succomber à la « malédiction des ressources naturelles » : les pauvres restent pauvres et les élites continuent de s'enrichir. Les résultats de la conjugaison d'institutions et politiques faibles avec des niveaux élevés de corruption sont manifestes depuis quelque temps. Lors du dernier boom des produits de base, de 2004 à 2014, en dépit de l'extraction de milliers de milliards de dollars de pétrole, de gaz et de minerais, les secteurs non extractifs des économies riches en ressources naturelles n'ont pas progressé plus rapidement qu'avant le boom.⁹ Cela importe, car dans la majorité des pays, les secteurs non extractifs sont normalement la source de la création d'emplois, c'est-à-dire un moyen essentiel de réduire la pauvreté.¹⁰

Une gouvernance solide contribue à l'atténuation des méfaits sur l'environnement

La gouvernance des ressources naturelles est importante pour l'environnement et pour les habitants du voisinage des sites d'extraction. Les compagnies pétrolières et minières compétentes, dans les pays où la gouvernance des ressources naturelles est solide, peuvent avoir un impact environnemental relativement moindre (même si l'impact mondial des émissions de carbone de la chaîne de production reste immense). Dans les pays où la gouvernance des ressources naturelles est insuffisante, les entreprises manquent souvent de rigueur dans leurs efforts de protection de l'environnement et des communautés locales. De la pollution des eaux fluviales du Kafue à la déforestation de l'Amazonie, de nombreuses atteintes à l'environnement sont, au moins en partie, causées par l'extraction de ressources naturelles par des entreprises mal réglementées.

La gouvernance des ressources naturelles sera encore plus importante à l'avenir

Au cours des trois dernières décennies, la richesse extractive mondiale est passée du monde du Nord au monde du Sud ; les réserves prouvées ont augmenté plus rapidement dans les pays extérieurs à l'OCDE que dans les pays de l'OCDE.¹¹ La proportion de la production de ressources effectuée dans des conditions de gouvernance insuffisante, médiocre ou défailante risque de croître à l'avenir. En même temps, les producteurs de combustibles fossiles, en particulier, sont confrontés à une incertitude grandissante. Pour lutter contre le changement climatique, l'humanité doit s'éloigner des combustibles fossiles. En effet, si le monde n'effectue pas cette transition suffisamment vite, un grand nombre des pays pauvres subiront les pires effets du changement climatique. La transition mettra à l'épreuve la gouvernance dans les pays producteurs de ces combustibles.¹²

Regard sur les institutions de gouvernance des ressources naturelles

L'amélioration de la gouvernance demande l'amélioration des institutions. Les données de l'indice permettent un examen attentif des institutions généralement présentes dans les pays d'extraction de pétrole, de gaz et de minerais. Les entreprises publiques et les fonds souverains sont deux parmi ces institutions clés.

Entreprises publiques

Les entreprises publiques jouent un rôle déterminant dans les industries extractives de nombreux pays. Certaines valorisent le pétrole et les minerais pour le développement national. D'autres gaspillent les ressources naturelles des nations, par inefficacité et corruption. L'indice couvre les deux types et évalue la gouvernance de 74 entreprises publiques. Codelco, au Chili, est l'entreprise publique la mieux gérée de l'indice. L'Eritrean National Mining Corporation est la moins bien gérée et fait partie des 14 entreprises classées défailtantes. Ce groupe comprend Aramco, en Arabie saoudite, la plus grande compagnie énergétique du monde, qui ne dépasse pas 27 points sur 100. L'un de ses points faibles réside dans son opacité. Si les autorités saoudiennes souhaitent vendre les actions de la compagnie, une plus grande transparence sera nécessaire. Les investisseurs, comme les citoyens, ont besoin de plus d'informations.

Les données granulaires de l'indice sur les entreprises publiques révèlent plusieurs problématiques. Bien que les entreprises publiques obtiennent en moyenne 56 points pour les divulgations et les règles concernant d'autres aspects de leur gouvernance, elles atteignent tout juste 22 points pour leur conduite en matière de vente de pétrole, de gaz et de minerais. Par exemple, les opérateurs publics en Arabie saoudite, aux Émirats

arabes unis, en Équateur, au Koweït, au Mexique, au Soudan et au Venezuela fournissent peu d'information sur la manière dont ils vendent les hydrocarbures de leur pays. Une situation préoccupante, car, dans de nombreux pays producteurs de pétrole, ces ventes produisent la plus grande part des recettes des ressources naturelles et, sans gouvernance solide, ces ventes sont vulnérables à la corruption.¹³

Fonds souverains

L'indice évalue 33 fonds souverains qui, collectivement, gèrent des actifs d'au moins 3 300 milliards de dollars US. La qualité de la gouvernance de ces fonds varie considérablement. Le Fonds d'épargne et de stabilisation de la Colombie est le mieux géré de l'indice. Les six fonds les plus performants appartiennent à un groupe divers de pays, y compris le Ghana et le Timor-Leste. Selon l'indice, les fonds souverains du Chili, de la Colombie et du Ghana sont mieux gérés que ceux du Canada et de la Norvège.

Les 11 fonds classés défailtants sont particulièrement préoccupants. Il s'agit notamment de l'Abu Dhabi Investment Authority des Émirats arabes unis, le deuxième fonds par ordre de taille évalué dans l'indice, qui gère 590 milliards de dollars US. Les fonds qui obtiennent les plus basses notes ont le plus pâti d'une prise de risques excessive, de frais de gestion élevés et d'investissements politiquement motivés.¹⁴ Beaucoup d'autres cas de mauvaise gestion pourraient tout simplement ne pas être apparents. Les fonds en Algérie, Angola, Arabie saoudite, au Gabon, en Guinée équatoriale, au Nigéria, Qatar, Soudan, Tchad et Venezuela sont si opaques qu'il n'y a aucun moyen de déterminer les montants perdus à cause d'une gestion défectueuse, ni qui bénéficie des placements de ces fonds.

Entreprises publiques

Pays	Entreprise publique	Chiffre d'affaires brut (en millions USD pour certaines années)	Note [/100]
Chili	Codelco	11 693	90
Inde	Oil and Natural Gas Corporation of India	23 374	87
Argentine	Yacimientos Petrolíferos Fiscales	14 236	83
Norvège	Statoil	45 873	80
Maroc	Office Chérifien des Phosphates	4 890	79
Indonésie (exploitation minière)	Antam	680	78
Ukraine	Naftogaz	6 596	76
Ghana (pétrole et gaz)	Ghana National Petroleum Corporation	180	75
Trinité-et-Tobago	Petroleum Company of Trinidad and Tobago Limited	3 047	75
Mexique (pétrole et gaz)	Petróleos Mexicanos	52 241	74
Colombie (pétrole et gaz)	Ecopetrol	18 998	73
Bolivie	Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos	6 812	70
Azerbaïdjan	State Oil Company of the Azerbaijan Republic	32 309	70
Philippines	Philippine Mining Development Corporation	2	70
Zambie	Zambia Consolidated Copper Mines Investment Holdings	163	69
Indonésie (pétrole et gaz)	Pertamina	41 763	66
Tunisie (pétrole et gaz)	Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolière	621	66
Iraq	South Oil Company	Indisponible	66
Koweït	Kuwait Petroleum Company	106 002	65
Malaisie	Petronas	63 412	65
Brésil	Petrobras	97 314	65
Afrique du Sud	African Exploration Mining and Finance Corporation	18	65
Tanzanie (pétrole et gaz)	Tanzania Petroleum Development Corporation	35	64
Vietnam	PetroVietnam	7 232	64
Kazakhstan	Kazmunaigaz	492	63
Côte d'Ivoire	Société Nationale d'Opérations Pétrolière de Cote d'Ivoire	539	61
Venezuela	Petróleos de Venezuela	55 339	58
Chine	China National Petroleum Company	68 419	58
Angola	Sonangol	19 135	56
Russie	Gazprom	90 571	56
Équateur	Petroecuador	8 174	56
Qatar	Qatar Petroleum	463 355	55
Bangladesh	Petrobangla	1 039	54
Mozambique	Empresa Nacional de Hidrocarbonetos	115	53
Cameroun	National Hydrocarbons Corporation	1 096	52
Timor-Leste	Timor Gás & Petróleo Empresa Pública	10	50
République kirghize	Kyrgyzaltyn	485	50
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Petromin	76	49

Pays	Entreprise publique	Chiffre d'affaires brut (en millions USD pour certaines années)	Note [/100]
Algérie	Sonatrach	70 366	47
Tchad	Société des Hydrocarbures du Tchad	Indisponible	46
Zimbabwe	Zimbabwe Mining Development Corporation	307	45
Nigéria	Nigeria National Petroleum Corporation	6 992	44
Ouzbékistan	Uzbekneftegaz National Holding Company	Indisponible	41
Ghana (mining)	Sankofa Prestea Limited	19	41
Congo	Société Nationale des Pétroles du Congo	Indisponible	40
Mongolie	Erdenes Mongol	1 246	40
Yémen	Yemen Oil and Gas Corporation	Indisponible	40
Cuba	Unión Cuba-Petroleo	Indisponible	39
Mauritanie	Société Nationale Industrielle et Minière	1 117	38
Guinée	Société Guinéenne du Patrimoine Minier	1	38
Madagascar	Kraomita Malagasy	Indisponible	36
Égypte	Egyptian General Petroleum Corporation	Indisponible	36
République démocratique du Congo (mining)	Gécamines	Indisponible	35
Niger	Société de Patrimoine des Mines du Niger	127	35
Tunisie (mining)	Compagnie de Phosphate de Gafsa	260	35
Myanmar (pétrole et gaz)	Myanmar Oil and Gas Enterprise	Indisponible	35
Tanzanie (mining)	State Mining Corporation	Indisponible	33
Libye	National Oil Corporation	Indisponible	32
Oman	Oman Oil Company	724	32
Bahreïn	Bahrain Petroleum Company	5 310	32
Botswana	Debswana	3 922	29
Soudan du Sud	Nile Petroleum Corporation	Indisponible	28
Arabie saoudite	Saudi Aramco	Indisponible	27
Émirats arabes unis	Abu Dhabi National Oil Company	Indisponible	27
République démocratique du Congo (pétrole et gaz)	Société Nationale des Hydrocarbures (previously Cohydro)	Indisponible	25
Éthiopie	Adola Gold Mine	Indisponible	24
Iran	National Iranian Oil Company	Indisponible	22
Myanmar (mining)	Myanmar Gems Enterprise	Indisponible	16
Soudan	Sudanese Petroleum Corporation	Indisponible	13
Ouganda*	Uganda National Oil Company	0	13
Gabon	Gabon Oil Company	Indisponible	11
Turkménistan	Turkmengas State Concern	Indisponible	10
Guinée équatoriale	GEPetrol	Indisponible	7
Érythrée	Eritrean National Mining Corporation	Indisponible	4

**La société pétrolière nationale ougandaise a été créée au milieu de l'année 2016. Elle n'a pas encore démarré ses activités et la plupart des indicateurs de l'indice au niveau de la sous composante entreprise publique ne s'appliquent pas. La réglementation concernant la gouvernance de l'entreprise est encore incomplète et les utilisateurs de l'indice devraient en tenir compte dans leur appréciation de la performance de l'entreprise.*

Fonds souverains

Pays	Fonds souverain	Valeur des actifs (en millions USD pour certaines années)	Note [/100]
Colombie (exploitation minière)	Fonds d'épargne et de stabilisation	3 240	100
Colombie (pétrole et gaz)	Fonds d'épargne et de stabilisation	3 240	100
Ghana (pétrole et gaz)	Ghana Stabilization Fund	208	93
Chili	Fonds de stabilisation économique et sociale	13 966	92
Norvège	Fonds de pension public norvégien - Global	926 940	90
Timor-Leste	Fonds pétrolier	16 238	88
Canada (Alberta)	Alberta Heritage Savings Trust Fund	17 900	88
Trinité-et-Tobago	Heritage and Stabilization Fund	5 880	74
Iran	National Development Fund of Iran	53 307	70
Pérou	Fonds de stabilisation fiscale	7 904	69
Kazakhstan	Fonds national du Kazakhstan	62	67
Botswana	Fonds Pula	6 040	65
Australie (occidentale)	Western Australian Future Fund	300	61
Koweït	Kuwait Investment Authority	524 000	61
Azerbaïdjan	Fonds pétrolier d'État de la République d'Azerbaïdjan (SOFAZ)	33 600	52
Oman	State General Reserve Fund	34 000	47
Mexique (pétrole et gaz)	Fonds de stabilisation des revenus pétroliers	5 901	45
Malaisie	National Trust Fund	3 019	42
Mongolie	Fonds de stabilité budgétaire	250	42
Russie	National Wealth Fund	73 570	40
Ouganda	Petroleum Revenue Investment Reserve	72	36
Libye	Libyan Investment Authority	67 000	32
Bahreïn	Future Generations Reserve Fund	400	32
Angola	Fundo Soberano de Angola	4 882	25
Gabon	Fonds Souverain de la République Gabonaise, Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques	1 000	23
Venezuela	Fondo de Desarrollo Nacional	17 250	22
Émirats arabes unis	Abu Dhabi Investment Authority	589 800	21
Algérie	Fonds de Régulation des Recettes	7 570	21
Arabie saoudite	SAMA Foreign Holdings	514 000	18
Tchad	Mécanisme de stérilisation des revenus pétroliers provenant de l'exploitation des trois champs de Komé, Miandoum et Bolobo	Not available	17
Guinée équatoriale	Fonds de réserve pour les générations futures	80	7
Soudan	Oil Revenue Stabilisation Account	Not available	7
Nigéria	Excess Crude Account	2 400	4
Qatar	Qatar Investment Authority	338 400	4

Remarque : actifs gérés en 2015 ou 2016, selon le pays).

Transparence et espace civique

L'indice mesure deux ingrédients importants pour les citoyens qui veulent demander des comptes à leurs gouvernements : la transparence et « l'espace civique », la liberté et la capacité des citoyens d'influencer les structures politiques et sociales autour d'eux.

Transparence

L'indice mesure l'ampleur et la qualité des informations publiées sur tous les principaux aspects de politique générale de la gestion des ressources extractives. Trois types de publications revêtent une importance particulière : les versements aux pouvoirs publics, les identités des individus qui profitent personnellement des entreprises avec lesquelles les pouvoirs publics traitent, et les marchés conclus entre les gouvernements et les entreprises.

Les informations sur les versements des entreprises aux gouvernements sont cruciales pour les citoyens, les journalistes et les parlementaires qui cherchent à savoir combien d'argent leur gouvernement doit dépenser, si les entreprises paient ce qu'elles doivent en impôts, et si les projets extractifs profitent au pays. La granularité de ces informations détermine leur utilité. L'indice mesure les versements déclarés, par entreprise. Dans environ la moitié des pays de l'indice, le gouvernement déclare les paiements en totalisant tous les transferts d'une entreprise au gouvernement. Cependant, en ce qui concerne la plus grande granularité des informations, une autre analyse du NRGi indique que les rapports par projet – la publication des flux monétaires vers le gouvernement, en provenance des sites d'extraction individuels – sont beaucoup plus rares.

Ce sont généralement les pays parties à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui publient la plupart de ces informations, ce qui laisse penser qu'à l'échelle internationale, l'ITIE a donné l'exemple en matière de transparence des paiements par les entreprises. Les pays ont toutefois encore fort à faire pour améliorer la transparence au niveau des projets.

Pour que les citoyens sachent si les entreprises évitent les impôts et si les fonctionnaires ont des intérêts personnels dans les entreprises qu'ils réglementent, il est nécessaire que les agents de l'État et les entreprises publient des informations sur divers intérêts commerciaux. L'indice mesure deux déclarations : les actifs financiers des agents de l'État dans les entreprises et l'identité des « bénéficiaires effectifs » des entreprises, c'est-à-dire des personnes physiques qui in fine contrôlent ou profitent de l'activité de l'entreprise. L'indice fait apparaître que, dans la majorité des cas, les lois exigent que les fonctionnaires déclarent leurs actifs financiers, soit publiquement, soit à une autorité gouvernementale. Or 11 seulement des 89 évaluations de l'indice révèlent que les fonctionnaires déclarent publiquement tous leurs actifs financiers. Les informations publiques sur la propriété réelle sont également rares. Tandis que de nombreux pays prévoient au moins d'exiger la publication de ces informations (souvent dans le cadre des procédures ITIE dans ces pays), seuls cinq pays évalués possèdent actuellement des lois exigeant la déclaration de la propriété réelle. Encore moins de pays ont des registres contenant ces informations. Même dans les pays où la propriété réelle est déclarée et où des lois sont en place à ce sujet, des améliorations sont nécessaires pour que les règles et leur mise en application soient plus efficaces.

Les citoyens devraient connaître les conditions d'extraction dans leurs pays ; ces conditions sont établies dans les contrats et les titres d'exploitation. Dans 22 seulement des 89 évaluations, les chercheurs ont trouvé des règles exigeant la publication des contrats et des titres d'exploitation. Les règles concernant la publication des contrats sont les plus courantes en Afrique subsaharienne et les moins courantes en Eurasie, en Europe occidentale et en Amérique du Nord. L'indice confirme, en outre, que l'existence d'une règle sur la publication augmente la fréquence de publication des contrats. Les gouvernements de 16 des 22 pays ayant ce type de règles en place ont publié au moins quelques contrats. Par contraste, 18 seulement des 67 gouvernements sans règles à cet effet publient les contrats.

Recommandations

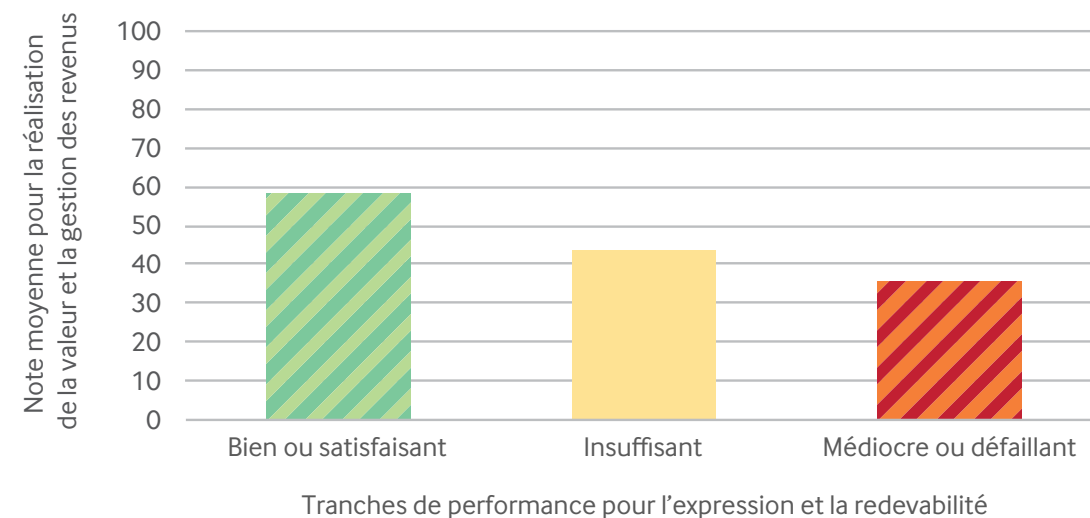
Espace civique

Sans une société civile active et bien informée pour surveiller et évaluer l'information, l'impact des publications techniques, comme les contrats et les titres d'exploitation, est en quelque sorte neutralisé. Un deuxième ingrédient est nécessaire : « l'espace civique », notamment la liberté des citoyens d'utiliser les publications pour exiger des comptes de leurs gouvernements. Quelques gouvernements ont fait des progrès en matière de publications techniques, mais restreignent considérablement l'espace civique, comme l'Azerbaïdjan, la Chine et le Viet Nam. Ils publient une quantité raisonnable d'informations, mais obtiennent des résultats très médiocres pour l'expression et la redevabilité, c'est-à-dire dans quelle mesure les citoyens d'un pays peuvent participer au choix de leur gouvernement, la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de

la presse. Tant que les journalistes et les citoyens ne pourront pas utiliser l'information pour alimenter le débat public et demander des comptes aux gouvernements, la transparence ne se traduira pas en redevabilité et les pleins bénéfices de l'extraction ne pourront pas être réalisés.

Pire, dans la majorité des pays, l'absence d'espace civique va de pair avec l'opacité et une performance insuffisante de la gouvernance sectorielle. Les résultats de l'indice font apparaître qu'en moyenne, les gouvernements qui facilitent l'espace civique enregistrent une meilleure performance. En effet, plus que toute autre sous-composante de la dimension « conditions générales de gouvernance » de l'indice, « expression et redevabilité » est fortement associée à la performance du pays pour les composantes « réalisation de la valeur » et « gestion de revenus » des industries extractives.

Les pays qui obtiennent l'appréciation « bon » ou « satisfaisant » pour « expression et redevabilité » obtiennent également de meilleurs résultats pour « réalisation de la valeur » et « gestion des revenus ».



Les résultats de l'indice permettent de dégager plusieurs défis communs pour les pays et la communauté internationale. Des interventions diverses sont nécessaires pour relever ces défis. En voici six, applicables à l'échelle mondiale.

1 Se concentrer sur la mise en application

Les Etats doivent renforcer la mise en application des lois et des réglementations en matière d'extraction des ressources naturelles, en particulier dans les domaines où la pratique est insuffisante, c'est-à-dire ceux liés à l'environnement, aux communautés locales et au partage infranational des revenus des ressources naturelles. Bien que d'importants progrès soient également nécessaires en matière d'adoption et d'amélioration des lois et des réglementations concernant les industries extractives dans de nombreux pays, la difficulté fondamentale réside dans la *mise en application* de ces lois et réglementations.

2 Poursuivre l'ouverture des administrations publiques

Les pays ont réalisé d'importants progrès dans certains domaines de la transparence, notamment la déclaration des paiements par les entreprises. Il faut cependant aller plus loin, afin que les données soient suffisamment exhaustives et granulaires pour éclairer les débats et les décisions de politique publique. L'étape suivante consiste à révéler les bénéficiaires réels des entreprises, les intérêts commerciaux des fonctionnaires et de leurs associés, les marchés conclus par les administrations publiques, et les paiements des entreprises aux Etats par projet.

3 Renforcer la gouvernance des entreprises publiques

Compte tenu des faiblesses des entreprises publiques dans la majorité des contextes, compte tenu également de leur rôle important dans les pays riches en ressources, une réforme en profondeur est nécessaire. La plus grande faiblesse des entreprises publiques, selon l'indice, est la réglementation et la déclaration des ventes de pétrole. Leur gouvernance doit aussi être améliorée. Les agents des entreprises publiques souhaiteront éventuellement se baser sur les pratiques des entreprises publiques les plus performantes évaluées par l'indice. Parmi ces pratiques, la mise en place de conseils d'administration indépendants ; des nominations au mérite, selon des procédures bien définies ; la mise en valeur de l'expertise technique plutôt que de l'influence politique.¹⁵

4 Protéger l'espace civique et lutter contre la corruption

L'analyse montre clairement que les défis rencontrés dans les industries extractives ne sont pas d'ordre exclusivement technique. Lorsque la participation des citoyens au choix et à la surveillance de leur gouvernement, leur liberté d'expression et leur liberté d'association sont limitées, la gouvernance du secteur extractif est fondamentalement compromise. Un effort concerté pour ouvrir l'espace civique est nécessaire dans la plupart des pays riches en ressources naturelles, où les citoyens et les journalistes manquent de libertés pour s'exprimer et demander des comptes à leurs gouvernements. Dans les pays où les conditions générales de gouvernance sont insuffisantes, par exemple en matière d'État de droit, de qualité de la réglementation et de contrôle de la corruption, des lois propres au secteur extractif auront une incidence limitée dans la pratique.

5 Renforcer les normes et les institutions internationales

Les Etats des pays où sont domiciliées les entreprises extractives des entreprises extractives, les institutions internationales et les organisations non-gouvernementales doivent renforcer le cadre mondial de gouvernance des ressources naturelles, et notamment influencer le comportement des entreprises multinationales. Compte tenu du retard et de l’incertitude autour de la mise en application de la loi américaine demandant la déclaration obligatoire des paiements aux gouvernements par projet, il est encore plus important que des juridictions comme l’UE et le Canada maintiennent et renforcent leurs lois en incluant les transactions liées au commerce de produits de base.¹⁶ Par ailleurs, la Convention de l’OCDE sur la lutte contre la corruption doit être protégée, et les Etats doivent honorer les engagements pris lors du sommet anticorruption de 2016 au Royaume-Uni. Des initiatives mondiales comme l’ITIE, qui ont des effets réels dans des domaines importants de la transparence, ont encore des progrès à faire pour aider les pays à institutionnaliser les réformes de la gouvernance des ressources extractives dans les systèmes nationaux, ainsi que pour responsabiliser les entreprises. Les institutions financières internationales et les banques de développement multilatérales doivent intégrer pleinement la transparence des ressources – y compris dans les contrats et les paiements – dans leurs critères d’octroi de prêts.

6 Utiliser les données pour conduire les réformes

L’indice n’est qu’un seul exemple d’un nombre grandissant de jeux de données que les chercheurs, les analystes de politiques publiques, les militants et les réformateurs peuvent utiliser pour comprendre et conduire le changement dans le monde entier. ResourceProjects.org et ResourceContracts.org en sont d’autres. La révolution des données ouvertes rend ces données plus accessibles. La difficulté réside maintenant dans leur utilisation pour éclairer de meilleures décisions de politique publique, une meilleure gouvernance et un meilleur contrôle de la corruption. À cette fin, les administrations publiques, les cellules de réflexion et les organisations de la société civile doivent : mesurer et surveiller la qualité de la gouvernance et l’efficacité de la gestion des ressources et des revenus d’un bout à l’autre de la « chaîne de valeur » ; élaborer des mesures pour améliorer les institutions, les politiques et les pratiques à partir de ces évaluations factuelles ; et financer le développement de systèmes institutionnels prévoyant la collecte, l’analyse et la diffusion régulières et en temps voulu des principales données dans les pays riches en ressources naturelles. Le pouvoir des données peut être libéré encore davantage en aidant les pays à adapter les réformes à leur contexte, en se fondant sur des données factuelles. La communauté internationale doit faire en sorte que l’information publique sur le secteur des ressources naturelles soit diffusée conformément aux normes de la Charte des données ouvertes.

(Endnotes)

1 Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est calculé en multipliant le ratio de la population pauvre disposant de moins de 3,10 \$ par jour de la Banque mondiale (données les plus récentes) par le *chiffre de population totale de la Banque mondiale* (2015) pour tous les pays, en additionnant les pays inclus dans l’Indice et en divisant par la somme mondiale de tous les pays. Les sources des données peuvent être consultées sur : www.resourcegovernanceindex.org

2 Les parts de la production pétrolière, gazière et minière incluses dans l’Indice correspondent à la somme des données de production nationale (les sources des données peuvent être consultées sur : www.resourcegovernanceindex.org) en 2016, divisée par la production mondiale en 2016. Pour l’Australie (occidentale), le Canada (Alberta) et les États-Unis d’Amérique (golfe du Mexique), la production nationale totale est incluse. La production de chacun des huit produits de base extraits est incluse si le secteur évalué est celui de l’extraction minière ; la production des produits de base extraits n’est pas incluse si le secteur évalué est celui du pétrole et du gaz, et inversement.

3 La composante « conditions générales de gouvernance » de l’Indice est constituée des six indicateurs de gouvernance mondiaux (expression et redevabilité, stabilité politique et absence de violence, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, état de droit, contrôle de la corruption) et d’une septième sous-composante, données ouvertes, qui comprend le Global Open Data Index, l’Open Data Barometer et l’Open Data Inventory. On trouvera les détails méthodologiques des six indicateurs de gouvernance dans Daniel Kaufmann, Aart Kraay et Massimo Mastruzzi, *The Worldwide Governance Indicators : Methodology and Analytical Issues*. World Bank Policy Research Working Paper No. 5430. Septembre 2010. <http://ssrn.com/abstract=1682130>

4 Andrew Warner, « Natural Resource Booms in the Modern Era: Is the curse still alive? » Working Paper n° 15/237 (2015), Fonds monétaire international.

5 Natural Resource Governance Institute, *Charte des ressources naturelles* (2014) ; et Marc Cartan Humphreys, Jeffrey Sachs, Joseph Stiglitz (dir.), *Escaping the Resource Curse*, (New York : Colombia University Press, 2007).

6 Fonds monétaire international, *Macroeconomic Policy Frameworks for Resource-rich developing countries* (2012), Appendice 1, 48-50.

7 Natural Resource Governance Institute, *Charte des ressources naturelles* ; et Paul Collier, *The Plundered Planet* (Londres : Allen Lane, 2010).

8 Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est calculé en multipliant le ratio de la population pauvre disposant de moins de 3,10 \$ par jour de la Banque mondiale (données les plus récentes) par le *chiffre de population totale de la Banque mondiale* (2015) pour tous les pays, en additionnant les pays inclus dans l’Indice et en divisant par la somme mondiale de tous les pays. Les sources des données peuvent être consultées sur : www.resourcegovernanceindex.org. Voir la note 1.

9 Andrew Warner, « Natural Resource Booms in the Modern Era: Is the curse still alive? » Working Paper n° 15/237 (2015), Fonds monétaire international.

10 Claire Melamed, Renate Hartwig et Ursula Grant, *Jobs, growth and poverty: what do we know, what don’t we know, what should we know?* Overseas Development Institute (2011) ; Dani Rodrik, *The past, present and future of economic growth*, Global Citizen Foundation, Working Paper 1 (2013) ; Banque mondiale, *The Growth Report : Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*, Commission sur la croissance et le développement (2008) ; Margaret S. McMillan et Dani Rodrik « Globalization, Structural change and productivity growth », National Bureau of Economic Research, Working Paper 17143 (2011)

11 Rabah Arezki, Rick van der Ploeg et Frederik Toscani, « The Shifting Natural Wealth of Nations: The Role of Market Orientation », Oxford Centre for the Analysis of Resource-rich Economies, OxCarre Research Paper 180. (2017).

12 James Cust, David Manley et Giorgia Cecchinato, « Unburnable wealth of nations », *Finance & Development*, vol. 54, n° 1, (2017).

13 Alexandra Gillies, Marc Guéniat et Lorenz Kummer, *Big Spenders: Swiss Trading Companies, African Oil and the Risks of Opacity*, Natural Resource Governance Institute (2014).

14 Andrew Bauer (dir.) *Managing the public trust: How to make natural resource funds work for citizens*, Natural Resource Governance Institute (2014).

15 Patrick R. P. Heller, Paasha Mahdavi, Johannes Schreuder, *Reforming National Oil Companies: Nine Recommendations*, Natural Resource Governance Institute et Colombia Centre on Sustainable Investment (2014).

16 Daniel Kaufmann, « Trump should think again on mining transparency law. » *Financial Times*. Mars 2017.

The Natural Resource Governance Institute, an independent, non-profit organization, helps people to realize the benefits of their countries' oil, gas and mineral wealth through applied research and innovative approaches to capacity development, technical advice and advocacy.

Learn more at www.resourcegovernance.org

